



Strasbourg, le 22 novembre 2006

RL (2006)8

Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats

RESEAU DE LISBONNE

8ème réunion plénière

Palais de l'Europe, Strasbourg, France, 16 -17 octobre 2006

« Former le magistrat à interagir avec les parties »

RAPPORT DE REUNION

Site web du Réseau de Lisbonne : www.coe.int/lisbon-network

DECISIONS ADOPTEES

Le Réseau de Lisbonne :

- **adopte** le document « Un réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » (RL (2006)1) et **charge son Bureau** de sa mise en œuvre, en coopération avec le Secrétariat et toute instance compétente au sein ou en dehors du Conseil de l'Europe ;
- **adopte** le rapport de son Groupe de Travail Ad Hoc sur la contribution des structures de formation des magistrats à la mise œuvre concrète de l'Avis No. 4 (2003) du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur la formation initiale et continue appropriée des juges, aux niveaux national et européen (RL/GT (2006) 1 Addendum) et convient de le transmettre au CCJE qui pourrait, notamment, en tenir compte, le cas échéant, dans le cadre de son examen, en vue de son adoption, d'un rapport à l'attention du Comité des Ministres sur des mesures à prendre afin d'assurer un bon usage des avis émis par le CCJE dans les Etats membres ;
- à l'invitation du Président du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE), faite lors de sa communication à la présente réunion, **charge son Bureau** d'examiner les éventuels développements à réserver à certains autres Avis du CCJE, et notamment les Avis N° 6 (2004) et N°7 (2005);
- **charge son Bureau** d'examiner la partie afférente à la formation des magistrats du Rapport de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) : « Systèmes judiciaires européens – Edition 2006 » ;
- **souligne** l'impérieuse nécessité de placer toujours davantage le justiciable – prévenu, accusé , victime , partie à un lige civil – au cœur des préoccupations du système judiciaire et, partant, de créer ou de développer :
 - une formation du juge et du procureur à un comportement approprié à l'égard du prévenu/accusé (pédagogie, choix du langage durant les différentes phases de la procédure, conscience de l'impact des réquisitions du procureur et des décisions du juge sur le prévenu/accusé),
 - une formation du juge et du procureur à un comportement approprié face aux personnes vulnérables (victimes, mineurs, etc. ..), compte tenu en particulier de la Résolution No1 relative aux victimes d'infractions, adoptée par les Ministres européens de la Justice lors de leur 27^{ème} Conférence tenue à Erévan, Arménie, les 12 et 13 octobre 2006, dans laquelle ils « recommandent, en particulier, que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe veille à ce que les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la formation des forces de police et du personnel de justice contiennent un volet sur le comportement approprié à adopter face aux personnes vulnérables, et notamment les victimes »,

- une formation du juge civil à un comportement approprié entre deux parties, y compris pour faciliter la médiation (comme médiateur ou pour proposer le recours à un médiateur) ;

- **recommande** en conséquence aux institutions de formation judiciaire des Etats membres du Conseil de l'Europe de créer ou de développer une formation spécifique dans les domaines ci-dessus et **charge son Bureau** de lui faire rapport lors de sa réunion plénière de 2009 sur l'état de développement de ladite formation dans les institutions de formation judiciaire ;
- **charge son Bureau** d'examiner le possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), en vue de l'établissement d'un document commun pour adoption par les deux Réseaux ;
- **prend note** avec satisfaction de l'analyse révisée effectuée par l'expert du Réseau de Lisbonne des réponses de certains membres du Réseau aux Questionnaires établis par le Bureau sur les aspects structurels et fonctionnels des institutions de formation des juges et des procureurs, ainsi que sur leur rôle concernant le recrutement, la formation initiale et la formation continue des magistrats (RL (2006)6) ;
- **charge son Bureau** d'examiner et de mettre en œuvre des mesures propres à obtenir, par le biais d'autres outils (comme des études d'experts ou des analyses de terrain), des informations sur la formation des juges et des procureurs dans les pays qui n'ont pas répondu aux Questionnaires;
- **prend note** avec satisfaction de l'intention du Secrétariat (cf. document RL (2006)1, paragraphe 22) de développer le Site Internet du Réseau comme outil d'information et de travail pour les membres et comme centre de référence pour la communauté juridique européenne et le public et **invite** les membres du Réseau à dûment contribuer au développement du Site;
- **renouvelle** , à cette fin, sa prière aux membres du Réseau qui ne l'ont pas encore fait d'adresser leurs programmes de formation initiale et continue pour 2007 en anglais ou en français au Secrétariat du Conseil de l'Europe dès leur adoption, en vue de leur mise en ligne sur le Site du Réseau;
- **décide** de faire figurer l'ensemble des coordonnées des institutions de formation judiciaire (y compris le lien de leurs sites internet) sur le Site du Réseau
- s'agissant du renouvellement partiel de son Bureau,
 - **constate** que ce dernier a débuté, avec les retraits du membre au titre de l'Autriche et du membre au titre de la Turquie - qui prennent effet à l'issue de

la présente réunion - et que le mandat des membres au titre de la Finlande, de la France et de la Roumanie prendra fin à l'issue de la réunion plénière du Réseau de 2007 ;

- **élit** M. Jacques HAMAIDE - au titre du Conseil Supérieur de la Justice de la Belgique - et Mme Irina VOYTYUK - au titre de l'Académie de Justice de l'Ukraine - membres du Bureau pour une durée de deux ans

- **décide** que le mandat des futurs membres du Bureau sera d'une durée de deux ans.

1. Le Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats (**Réseau de Lisbonne**) a tenu sa huitième réunion plénière au Palais de l'Europe à Strasbourg les 16 et 17 octobre 2006, sous la Présidence de M. Jorma HIRVONEN (Finlande), Président du Bureau du Réseau.
2. Le programme de la réunion et la liste des participants figurent respectivement aux Annexes 1 et 2 au présent rapport.

Tour de Table sur le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

3. Le Réseau de Lisbonne procède à un tour de table qui permet aux participants d'échanger des informations sur les développements récents de la formation judiciaire initiale et continue dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que sur un certain nombre de nouvelles initiatives en matière de formation, qui sont projetées par des institutions de formation judiciaire.
4. Le représentant de l'**Ukraine** indique qu'un nouveau projet de loi sur le système judiciaire et le statut des juges, concernant notamment la formation judiciaire, a été soumis à l'expertise du Conseil de l'Europe. Il prévoit une formation initiale obligatoire, de même qu'une formation obligatoire aux droits de l'homme pour l'ensemble des juges. L'expertise du Conseil de l'Europe sera sollicitée pour de nouveaux tests de compétences des juges.

Le Représentant du **Royaume Uni** (Angleterre et Pays de Galles) indique qu'en matière de formation judiciaire, l'accent sera désormais davantage porté sur le droit communautaire.

Le représentant de la **Serbie** souligne que le nouveau Conseil d'administration du Centre de Formation Judiciaire est désormais composé à la fois de représentants du Ministère de la Justice, de juges et de procureurs. Une nouvelle législation prévoit une formation initiale obligatoire pour les juges et procureurs. La formation initiale est organisée par le Conseil Supérieur de la Justice, la formation continue étant quant à elle dispensée par le Centre de Formation Judiciaire. De façon générale, les actions de formation tiennent le plus grand compte de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la jurisprudence y afférente. Par ailleurs, une formation spécifique obligatoire devra être suivie par les magistrats compétents pour des domaines sensibles tels que le droit de la famille, le droit des mineurs, etc.

En **Estonie**, un programme d'évaluation des besoins de formation a été lancé, et une base de données sur les éléments de formation judiciaire a été mise sur pied. Le représentant de l'Estonie indique son intérêt pour des échanges au niveau régional dans le domaine de la formation judiciaire.

Le représentant de la **Belgique** note que le Conseil Supérieur de la Justice est compétent pour concevoir des lignes directrices en matière de formation, dont la

mise en oeuvre incombe au Ministère de la Justice. Un avant-projet de loi prévoit la création d'une école de formation judiciaire, ouverte à plusieurs professions juridiques. Bien que le Conseil Supérieur de la Justice aurait préféré une école réservée aux magistrats, il souligne que l'adoption de cette loi constituerait une avancée majeure. Il relève que l'avant-projet de loi, dont l'adoption est envisagée, si possible, avant la fin de 2006, s'appuie explicitement sur l'Avis N° 4 du Conseil Consultatif de Juges européens (CCJE) relatif à la formation des juges.

Le représentant de la **République Tchèque** indique que la formation dispensée par l'Académie de Justice s'adresse désormais non seulement aux magistrats mais également aux autres professionnels du système judiciaire.

Le représentant du **Monténégro** évoque la nouvelle Loi sur les juges et les procureurs, qui instaure la formation initiale.

5. Dans le cadre de ce tour de table, le Secrétariat présente les activités de coopération en cours entre des Etats membres et le Conseil de l'Europe en matière de formation judiciaire.
6. Le tour de table est suivi d'une présentation par le Secrétariat de l'Accord Partiel de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) sur l'élargissement des domaines d'intervention de la CEB suite au 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe. Le Réseau de Lisbonne note avec satisfaction que le mandat élargi de la CEB lui permet dorénavant d'apporter son appui dans le domaine de la formation des juges et des procureurs, ainsi que dans celle d'autres professionnels de la justice, y compris dans les nouvelles matières afférentes au droit communautaire.

Stratégie du Réseau de Lisbonne

7. Le Réseau de Lisbonne examine et adopte le document « Un réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » (RL (2006)1) et charge son Bureau de sa mise en œuvre, en coopération avec le Secrétariat et toute instance compétente au sein ou en dehors du Conseil de l'Europe.

Relations avec d'autres instances du Conseil de l'Europe

8. Dans le cadre du développement des synergies entre le Réseau de Lisbonne, le **Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE)** et la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) - souhaité par le Réseau de Lisbonne lors de sa 7^{ème} réunion plénière en novembre 2005 - les participants entendent une communication de M. Raffaele SABATO, Président du CCJE, sur les activités de cet organe (seule instance internationale où siègent - à titre individuel - des juges en exercice) et sur les synergies susceptibles d'être développées entre le CCJE et le Réseau de Lisbonne.

9. M. SABATO invite le Réseau de Lisbonne à examiner les éventuels développements à réserver à certains autres Avis du CCJE, et notamment les Avis N° 6 (2004) sur le procès équitable dans un délai raisonnable et le rôle des juges dans le procès, en prenant en considération les modes alternatifs de règlement des litiges et N°7 (2005) sur « Justice et Société ». En outre, il évoque l'éventualité que soit créée au sein du CCJE une « Task Force » compétente en matière de formation ; si tel devait être le cas, cette « Task Force » pourrait alors interagir étroitement avec le Réseau de Lisbonne. Le Président du CCJE mentionne aussi les projets d'Avis No 8 et No9, respectivement sur « Le rôle des juges dans la recherche d'un équilibre entre l'intérêt public et les Droits de l'Homme dans le contexte du terrorisme » et sur « Le rôle des juges nationaux dans l'application effective du Droit international et européen et la bonne coopération avec les institutions judiciaires internationales » et considère que le volet « formation » desdits projets se prêterait bien à une réflexion du Réseau de Lisbonne.
10. En outre, suite à la décision prise lors de la 7^{ème} réunion plénière, le Réseau de Lisbonne constate avec satisfaction que son Bureau, agissant en qualité de Groupe de Travail Ad Hoc sur la contribution des structures de formation des magistrats à la mise œuvre concrète de l'Avis No. 4 du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur la formation initiale et continue appropriée des juges, aux niveaux national et européen, a établi un projet de rapport (RL/GT (2006) 1 Addendum) à l'intention de la réunion plénière. Le Réseau de Lisbonne examine ce projet de rapport, en présence de M. Raffaele SABATO, Président du CCJE, lequel souligne que l'établissement de ce projet de rapport a constitué une tâche ardue pour le Bureau du Réseau de Lisbonne, à qui il présente ses félicitations pour la teneur du document. Le Réseau de Lisbonne adopte le Rapport tel qu'il figure dans le document RL/GT (2006) 1 Addendum et convient de le transmettre au CCJE qui pourrait, notamment, en tenir compte, le cas échéant, dans le cadre de son examen, en vue de son adoption, d'un rapport à l'attention du Comité des Ministres sur des mesures à prendre afin d'assurer un bon usage des avis émis par le CCJE dans les Etats membres.
11. Le Réseau de Lisbonne entend également une communication du Secrétaire de la **Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ)** sur les activités de cet organe. Il informe notamment le réseau que le Rapport de la CEPEJ "Systèmes judiciaires européens – Edition 2006" a été rendu public le 5 octobre 2006. Ce Rapport donne une photographie précise du fonctionnement des systèmes judiciaires de 45 Etats européens. Le Secrétaire de la CEPEJ précise que comparer des données de pays différents est une tâche difficile, qui doit être appréhendée avec précaution: les données doivent être interprétées dans leur contexte spécifique, en tenant pleinement compte des commentaires qui les accompagnent. Le rapport offre aux décideurs publics, aux praticiens du droit, aux chercheurs et à tout citoyen-justiciable des données qualitatives et quantitatives, à travers des tableaux comparatifs et des commentaires pertinents dans des domaines essentiels pour comprendre le fonctionnement de la justice, faire ressortir des indicateurs communs d'évaluation du fonctionnement de la justice, saisir les grandes tendances, identifier les difficultés et orienter les politiques publiques de la justice vers davantage de qualité, d'équité et

d'efficacité. Ce travail s'inscrit dans une perspective dynamique: les rapports seront publiés à intervalles réguliers, permettant ainsi de mesurer les évolutions.

La CEPEJ souhaite, dans un deuxième temps, entrer dans une phase d'analyse en profondeur du rapport, sur certains thèmes spécifiques. Dans ce contexte, le Réseau de Lisbonne est invité à étudier en détail les données de ce Rapport relatives à la formation des magistrats, afin d'en tirer des conclusions concrètes, voire des recommandations à destination des Etats membres.

Relations avec le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

12. Les activités du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) font l'objet d'une communication de M. Gilles CHARBONNIER, Secrétaire Général du REFJ, dont le texte figure à l'Annexe 3 au présent Rapport. Le Réseau de Lisbonne procède par ailleurs à l'examen des récents développements de la coopération interinstitutionnelle entre le Conseil de l'Europe et le REFJ et du possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ. Le Réseau de Lisbonne prend note avec satisfaction que les contacts entre le REFJ, le Réseau de Lisbonne et le Conseil de l'Europe en général se sont multipliés. Le Secrétaire Général du REFJ s'est rendu à Strasbourg le 2 juin 2006 et a eu des entretiens avec le Directeur de la Coopération Juridique du Conseil de l'Europe et d'autres membres du Secrétariat. En outre, lors de sa réunion plénière du mois de juillet 2006, la CEPEJ a conféré au REFJ le statut d'observateur en son sein pour une période de deux années, renouvelable. Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil de l'Europe a été invité et a participé à l'Assemblée Générale du REFJ (Helsinki, Finlande, 20-22 septembre 2006).
13. Dans ce contexte, le Réseau de Lisbonne charge son Bureau d'examiner le possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), en vue de l'établissement d'un document commun pour adoption par les deux Réseaux .

Session d'étude

14. Le réseau de Lisbonne tient une Session d'étude sur le thème « **Former le magistrat à interagir avec les parties** ». Le thème s'articule autour des trois sous-thèmes suivants :

Sous-thème 1 : Comment former le juge et le procureur à un comportement approprié à l'égard du prévenu/accusé (pédagogie, choix du langage durant les différentes phases de la procédure, conscience de l'impact des réquisitions du procureur et des décisions du juge sur le prévenu/accusé)?

Sous-thème 2 : Comment former le juge et le procureur à un comportement approprié face aux personnes vulnérables (victimes, mineurs, etc..)?

Sous-thème 3 : Comment former le juge civil à un comportement approprié entre deux parties, y compris pour faciliter la médiation (comme médiateur ou pour proposer le recours à un médiateur)?.

15. Le Réseau de Lisbonne procède à un large échange de vues sur ces sous-thèmes, à la lumière des rapports présentés par M. Victor HALL, Juge, Directeur des Etudes, Judicial Studies Board, Londres (Royaume-Uni) (sous-thème 1), Mme Claire DANKO, Juge des Enfants, Tribunal de Grande Instance de Saverne (France) (sous-thème 2) et Mme Helena BOLIEIRO, Juge aux Affaires Familiales, Formateur au Centre d'Etudes Judiciaires de Lisbonne (Portugal) (sous-thème 3).
16. *Les interventions de M. HALL et de Mme BOLIEIRO font respectivement l'objet des documents RL/RAP (2006)1 et RL/RAP (2006)2.*
17. Concernant les relations avec les personnes vulnérables, Mme DANKO fait part de son expérience en soulignant que beaucoup d'éléments de la relation avec des mineurs victimes ou mis en cause sont difficiles à apprendre ou à prévoir, chaque enfant ayant un comportement spécifique dans un contexte toujours complexe et douloureux. En s'appuyant sur des expériences vécues, elle relève qu'il s'agit surtout pour le juge d'apprendre à s'adapter, à faire face à des situations inattendues, difficiles, à trouver ses propres moyens pour entrer en relation avec le mineur, et essayer de créer une relation de confiance. Il s'agit également pour le magistrat de savoir expliquer le rôle du juge et de la justice dans ce contexte spécifique et adapter son propre langage. Elle relève que davantage de formation en matière de psychologie et de pédopsychiatrie, ainsi que l'instauration d'un système de tutorat pour les magistrats en début de carrière pourraient être souhaitables. Enfin, il serait opportun que lors de la formation initiale des futurs magistrats, l'attention de ceux-ci soient soit attirée sur le fait que lors de l'exercice de leurs fonctions, ils seront confrontés à des personnes en situation de souffrance et de demande d'aide et sur la nécessité que, face à ces situations de détresse, ils fassent en toute circonstance preuve d'humilité.
18. Le Réseau remercie vivement les trois Rapporteurs pour leur remarquable contribution à l'examen de cette problématique et adopte les décisions figurant dans l'encadré ci-dessus quant aux suites à donner à cette Session d'étude.

Aspects structurels et fonctionnels des institutions de formation

19. Le Réseau de Lisbonne prend note avec satisfaction de l'analyse révisée effectuée par M. Raffaele SABATO - agissant en sa qualité d'expert du Réseau de Lisbonne - des réponses de certains membres du Réseau aux Questionnaires établis par le Bureau sur les aspects structurels et fonctionnels des institutions de formation des juges et des procureurs, ainsi que sur leur rôle concernant le recrutement, la formation initiale et la formation continue des magistrats (RL (2006)6). Il remercie vivement M. SABATO d'avoir bien voulu compléter son analyse établie en 2005, à la lumière des nouvelles réponses parvenues dans l'intervalle, et pour la remarquable qualité de sa contribution aux travaux du Réseau.

20. Il partage les vues exprimées par M. SABATO quant au recueil ultérieur d'informations auprès des pays n'ayant pas répondu aux questionnaires et adopte la décision correspondante figurant dans l'encadré ci-dessus.

Outils de communication du Réseau

21. Après avoir entendu une brève communication du Secrétariat sur les réponses reçues –en vue de leur mise en ligne sur le Site Internet du Réseau – des membres du Réseau concernant les programmes de formation initiale et continue des institutions de formation judiciaire (cf. document RL (2006)7), le Réseau de Lisbonne remercie les membres ayant adressé leurs contributions et convient de prier les membres qui ne l'ont pas encore fait d'adresser leurs programmes pour 2007 dès leur adoption (voir la décision correspondante dans l'encadré ci-dessus).
22. Le Président souligne que le développement du Site Internet du Réseau de Lisbonne est un objectif particulièrement important et que, outre la mise en ligne des programmes de formation des institutions de formation judiciaire, il est primordial aussi de pouvoir disposer sur le Site des coordonnées complètes desdites institutions. Aussi invite-t-il les membres du Réseau qui ne l'ont pas encore fait à remplir et renvoyer au Secrétariat la « fiche de coordonnées pour les institutions de formation » que le Secrétariat leur a adressée par e-mail du 21 juin 2006 et également mis à disposition en salle lors de la présente réunion.

Renouvellement partiel du Bureau du Réseau

23. Le Réseau de Lisbonne examine la question du renouvellement partiel de la composition de son Bureau - dont le principe a été arrêté lors de la 7^{ème} réunion plénière. Dans ce contexte, il procède à l'élection par le biais d'un vote à bulletins secrets de deux nouveaux membres du Bureau pour un mandat de deux ans, respectivement M. Jacques HAMAIDE - au titre du Conseil Supérieur de la Justice de la Belgique – et Mme Irina VOYTYUK –au titre de l'Académie de Justice de l'Ukraine.

Annexe 1



Strasbourg, le 10 octobre 2006

Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargés de la formation des magistrats

(RESEAU DE LISBONNE)

HUITIEME REUNION PLENIERE

Palais de l'Europe (Salle 2), Strasbourg, 16 - 17 octobre 2006

Site web du Réseau de Lisbonne : www.coe.int/lisbon-network

FORMER LE MAGISTRAT A INTERAGIR AVEC LES PARTIES

PROGRAMME

Lundi, 16 octobre 2006

9h 30 : Ouverture de la réunion

- **Roberto LAMPONI**, Directeur de la Coopération Juridique, Conseil de l'Europe
- **Jorma HIRVONEN**, Chef de l'Unité de la Formation, Service de l'Administration Judiciaire, Ministère de la Justice de la Finlande, Président du Bureau du Réseau de Lisbonne

9h50 : Première Session

Tour de Table sur le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et information du Secrétariat sur les activités de coopération en cours en matière de formation judiciaire, suivi d'une information du Secrétariat de l'Accord Partiel de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) sur l'élargissement des domaines d'intervention de la CEB suite au 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe

11h00: Pause

11h15 : Communication de **M. Stéphane LEYENBERGER**, Secrétaire de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) sur les activités de la CEPEJ

11h30 : Communication de **M. Gilles CHARBONNIER**, Secrétaire Général du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) sur les activités du REFJ

12h00 : Récents développements de la coopération interinstitutionnelle entre le Conseil de l'Europe et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ) et possible renforcement du partenariat entre le Réseau de Lisbonne et le REFJ

12h30 : Pause déjeuner

Deuxième Session

14h00 : Session d'étude :

Thème : Former le magistrat à interagir avec les parties

Sous-thème 1 : Comment former le juge et le procureur à un comportement approprié à l'égard du prévenu/accusé (pédagogie, choix du langage durant les différentes phases de la procédure, conscience de l'impact des réquisitions du procureur et des décisions du juge sur le prévenu/accusé)? ; Rapporteur : **Victor HALL**, Juge, Directeur des Etudes, Judicial Studies Board, Londres (Royaume-Uni)

- Documents de travail:

- *Rapport écrit de M. Victor HALL sur «L'art d'être juge et la procédure judiciaire»Document RL/RAP (2006)1*

- *Contributions écritesDocument RL (2006)4 (bilingue)*

14h30 : Discussion générale sur le sous-thème 1

15h10 : Pause

15h25 : Sous-thème 2 : Comment former le juge et le procureur à un comportement approprié face aux personnes vulnérables (victimes, mineurs, etc..)? ; Rapporteur : **Claire DANKO**, Juge, Tribunal de Grande Instance de Saverne (France)

- Document de travail:

Contributions écritesDocument RL (2006)4 (bilingue)

15h55 : Discussion générale sur le sous-thème 2

16h35 : Sous-thème 3 : Comment former le juge civil à un comportement approprié entre deux parties, y compris pour faciliter la médiation (comme médiateur ou pour proposer le recours à un médiateur)? ; Rapporteur : **Helena BOLIEIRO**, Juge aux Affaires Familiales, Formatrice au Centre d'Etudes Judiciaires de Lisbonne (Portugal)

- Documents de travail:

- *Rapport écrit de Mme Helena BOLIEIRO sur « Comment former le juge civil à un comportement approprié entre deux parties, y compris pour faciliter la médiation*

(comme médiateur ou pour proposer le recours à un médiateur)? ».....Document RL/RAP (2006)2

- Contributions écrites.....Document RL (2006)4 (bilingue)

17h05 : Discussion générale sur le sous-thème 3

Mardi 17 octobre 2006

9h00 : **Troisième Session**

Stratégie du Réseau de Lisbonne : Examen en vue de son adoption par la réunion plénière du document « Un Réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » établi par le Secrétariat (document RL (2006)1)

-Documents de travail :

- Un Réseau au service de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.....Document RL (2006)1

- Rapport de la quatrième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 15 juin 2006).....Document RL/BU (2006)1

9h45 : Suites réservées aux Conclusions de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 23-24 novembre 2005)

1. Examen en vue de son adoption par la réunion plénière du projet de rapport sur la contribution des structures de formation des magistrats à la mise en œuvre concrète de l'Avis CCJE (2003)4 du Conseil Consultatif de Juges Européens sur la formation initiale et continue appropriée des juges aux niveaux national et européen, établi lors de sa réunion des 28 et 29 septembre 2006 par le Bureau du Réseau de Lisbonne constitué en Groupe de Travail Ad Hoc

-Documents de travail :

- *Projet de rapport sur la contribution des structures de formation des magistrats à la mise en œuvre concrète de l’Avis CCJE (2003)4 du Conseil Consultatif de Juges Européens sur la formation initiale et continue appropriée des juges aux niveaux national et européen..... Document RL/GT (2006)1 Addendum*
- *Avis CCJE (2003)4 du Conseil Consultatif de Juges Européens sur la formation initiale et continue appropriée des juges aux niveaux national et européen*

- *Rapport de la quatrième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 15 juin 2006).....Document RL/BU (2006)1*

2. Communication (**à 10h15**) de **M. Raffaele SABATO**, Président du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur les activités du CCJE, suivie de questions et discussion

11h00 : Pause

3. Communication du Secrétariat (**à 11h15**) sur les réponses aux trois questionnaires sur la formation judiciaire adoptés par le Bureau en décembre 2004 et adoption par la réunion plénière de l’analyse des Questionnaires révisée par M. Raffaele SABATO à la lumière de nouvelles réponses (document RL (2006)6)¹ ;

-Documents de travail :

- *Analyse révisée des réponses aux trois questionnaires sur la formation judiciaire adressés par le Bureau aux membres du Réseau de LisbonneDocument RL (2006)6*
- *Document regroupant les réponses qui n’ont pas fait l’objet de l’Analyse de M. Sabato en 2005.....Document RL (2006)3 (bilingue) et Addendum (anglais)*

- *Rapport de la quatrième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 15 juin 2006).....Document RL/BU (2006)1*

¹ Le document établi par M. Sabato en 2005 a été communiqué aux membres du Réseau à l’occasion de la 7^{ème} réunion plénière (Strasbourg, 23-24 novembre 2005) sous la référence RES/LISB/Bu/Ana/Quest (2005).

4. Communication du Secrétariat (à 11h30) sur les réponses reçues² de membres du Réseau concernant :

a. les programmes de formation judiciaire initiale et continue pour la période 2004-2007

-Document de Travail :

- Programmes de formation initiale et continue des institutions de formation judiciaire pour la période 2004-2007.....Document RL (2006)7 (bilingue)

- Rapport de la quatrième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 15 juin 2006).....Document RL/BU (2006)1

b . les coordonnées d'institutions de formation judiciaire

-Document de Travail :

- Coordonnées des institutions de formation judiciaire...Document RL (2006)5 (bilingue)

- Rapport de la quatrième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 15 juin 2006).....Document RL/BU (2006)1

11h45 : Renouvellement partiel (deux membres) du Bureau du Réseau de Lisbonne

-Documents de Travail :

-Conclusions de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 23-24 novembre 2005)

- Rapport de la quatrième réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (Strasbourg, 15 juin 2006).....Document RL/BU (2006)1

- Rapport de la réunion (Strasbourg, 28 - 29 septembre 2006) du Groupe de Travail Ad Hoc sur la contribution des structures de formation des magistrats à la mise en œuvre concrète de l'Avis No 4 du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE) sur la formation initiale et continue appropriée des juges, aux niveaux national et européen.....Document RL/GT (2006)1 (paragraphe 7)

² En vue de leur mise en ligne sur le Site Internet du Réseau de Lisbonne.

12h00 : Présentation des principales décisions de la huitième réunion plénière du Réseau de Lisbonne et clôture de la réunion

Annexe 2



Strasbourg, 17 October / octobre 2006

Lisbon Network

8th Plenary Meeting

Training the magistrate for his/her interaction with the parties

Réseau de Lisbonne

8^e Réunion Plénière

Former le magistrat à interagir avec les parties

**Palais de l'Europe
(Room / salle 2)**

**Strasbourg
16-17 October/octobre 2006**

**LIST OF PARTICIPANTS /
LISTE DE PARTICIPANTS**

ALBANIA / ALBANIE

Mr Ledi BIANKU, Professor, School of Magistrates of Albania, Shkolla e Magjistratures, Prane Fakultetit te Gjeologji Minievrave, Rruga e Elbasanit, TIRANA, Albania
Tel: + 355 6920 95 893; Fax: + 355 243875; E-mail: adorleka@teacher.com

Mr Ador KOLEKA, Head of Foreign Relations, School of Magistrates of Albania, Shkolla e Magjistratures, Prane Fakultetit te Gjeologji Minierave, Rruga e Elbasanit, TIRANA, Albania; Tel: +355 43 42 329/ +355 69 21 78 909, Fax: +355 4 364 940, E-mail: adorkoleka@yahoo.com

ANDORRA / ANDORRE

M. André PIGOT, Assesseur, Conseil Supérieur de la Justice, Prat de la Creu 8, 804 305 ANDORRE LA VIEILLE, Principauté d'Andorre, Tel: +376 807 390, Fax: +376 868 778, E-mail: con.sup.justicia@andorra.ad

ARMENIA / ARMENIE**AUSTRIA / AUTRICHE**

Dr Oliver SCHEIBER, Judge, c/o Bezirksgericht leopoldstadt, Taborstrasse 90-92, Tel: +43 676 72 56 500 / +43 1 24 52 74 24; Fax: +43 1 24 527 300, E-mail: oliver.scheiber@justiz.gv.at

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Ramin GURBANOV, Senior advisor, Ministry of Justice, 1, Inshaatichilar Avenue, Baku, AZ – 0073 AZERBAIJAN, Fax: +994 12 430 11 77; E-mail: ramingurbanov@yahoo.com

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Dave WARSON, Auditeur, Hoge Raad voor de Justitie - Conseil supérieur de la Justice, Louizalaan -, Avenue Louise 65/1, B-1050 Brussel – Bruxelles, Tel: +32 2 535 16 08; Fax: +32 2 535 16 77; E-mail : dave.warson@hrj.be

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE - HERZEGOVINE

Mr Milanko RENOVIC, Ministarstvo pravde Bosne I Hercegovine, Trg Bsone I Hercegovine br.1, 71000 Sarajevo, BOSNIA AND HERZEGOVINA
Tel: + 387 61 484 534; Fax: + 387 33 206 937; E-mail: milnem@spinter.net

BULGARIA / BULGARIE

Ms Lyuba Vasileva RAINOVA-JELEVA, Programme coordinator, Continuous training, National Institute of Justice, 14 Ekzarh Yossif street, 1301 - SOFIA, Bulgaria; Tel: +359 2 9359 100, Tel: +3592 93 59 126; Fax: +359 2 9359 101, E-mail: l.rainova@nij.bg

CROATIA / CROATIE

Mr Zeljko PAJALIC, County Court Judge, Deputy Director of the Croatian Judicial Academy , Heinzlova 4a, 1000 ZAGREB, Croatia; Tel: +385 1 46 00 839 Fax: +385 1 46 00 850, E-mail : zpajalic@pravosudje.hr

CYPRUS / CHYPRE

Mr Christakis ELIADES, Supreme Court of Cyprus

Apologised / Excusé

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Jaroslav OPRAVIL, Head of the International Department , Justice Academy, Masarykovo 183, CZ- 78701 Krumeriz, Czech Republic; Tel : +420 737 244 317, Fax : +420 573 505 105, E-mail : jopravil@akademie.justice.cz

DENMARK / DANEMARK

Mr Anders MEILVANG, Head of Training, The Court Administration, St. Kungensgade 1-3, DK-1264 COPENHAGEN K, Denmark ; Tel : + 45 3395 6830, Fax +45 70 10 44 55, E-mail : anm@domstolsstyrelsen.dk

ESTONIA / ESTONIE

Mr Michael GALLAGHER, Head. Estonian Law Centre Foundation, Lossi 19, TARTU 51003 Estonia
Tel: +372 7 300 462 ; Fax: + 372 730 0470; E-mail: michael@lc.ee

FINLAND / FINLANDE

Mr Jorma HIRVONEN, Head of the Training Unit, Ministry of Justice, Department of Judicial Administration, PO BOX 25, FIN-00023 GOVERNMENT, Finland; Tel +358 9 1606 7546 , Fax: +358 9 1606 7792 , E-mail: jorma.hirvonen@om.fi, Chairman of the Bureau of the Lisbon Network

FRANCE

Madame Sylvie CASTERMANS, Responsable du Centre Europe, Ecole nationale de la magistrature, 8 rue Chanoinesse, 75004 Paris, FRANCE, Tel : +33 (0)1 44 41 88 34 ; Fax : +33 (0)1 44 41 88 00 ; E-mail : sylvie.castermans@justice.fr

GEORGIA / GEORGIE

Mr Shota RUKHADZE, Deputy Director, High School of Justice of Georgia, 7A Bulachauri Street, 380067 TBILISI, Georgia; Tel: +995 32 37 17 93 Fax : +995 32 37 00 63, E-mail : shota.r@wanex.net

Mr David SAAKASHVILI, Director of the High School of Justice, 7A Bulachauri Street, Tbilisi; GEORGIA, Tel: +995 32 38 11 61; Fax: +995 32 37 00 63; E-mail: david@hsoj.ge

Apologised/Excusé

Mrs Rusudan MIKHELIDZE, Adviser/Analyst, Office of the Prosecutor General of Georgia, 24 Gorgasali Str. 0133 TBILISI, Georgia; Tel: +995 32 40 50 96, Fax: + 995 32 93 26 79, E-mail: rmikhelidze@pog.gov.ge

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Hansjörg SCHERER, Richter am Landgericht, Bundesministerium der Justiz, Mohrenstr. 37, 1017 BERLIN, Germany; Tel : +49 30 2025 9631, Fax : +49 30 2025 9649, E-mail : Scherer-Ha@bmj.bund.de

GREECE / GRECE

Mme Stavroula KTISTAKI , Associate Counselor of the Council of State, 26 Ionias str, 171 21 ATHENS Greece, Tel : +30.21.09.31.25.05, Fax : +30.21.03.71.00.17, E-mail: info@esdi.gr

HUNGARY / HONGRIE

Dr Istvánné KÖRMENDY, Procureur et chef de section, Parquet général de la République de Hongrie, Markó u.16. – 1055, BUDAPEST, Hungary ; Tel : + 36 1 354 5680, Fax +36 1302 4213, E-mail : kormendy.gyongyi@mku.hu ; toth.lili@mku.hu

Dr Judit CSISZÁR, Deputy Head of Department, Office of the National Council of Justice, Szalay u.16, H – 1055 BUDAPEST, Hungary; Tel : + 36 1 302 1282, Fax +36 1 332 83 67, E-mail : csiszarj@oith.birosag.hu

ICELAND / ISLANDE

Ms Anna KARLSDOTTIR, Administrative Council of District Courts, Dómhúsinu við Lækjartog, 101 REYKJAVIK, Iceland; Tel: +354 551 29 00, Fax: +354 551 29 05, E-mail : domstolarad@tmd.is

IRELAND / IRLANDE

Mr Justice Paul GILLIGAN, High Court judge, Judicial Studies Institute, 15/24 Phoenix Street North, Smithfield, Dublin 7, IRELAND, Tel: +353 1 888 6826; Fax: +353 1 888 64 70; E-mail: catrionagilheany@courts.ie

ITALY / ITALIE

Mme Giovanna ICHINO, Membre du Comité scientifique du Conseil Supérieur de la Magistrature, Piazza dell'Indipendenza 6, Rome, ITALIE, Tel: +39 02 54 33 35 62 ; Fax: +39 02 55 17 981 ; E-mail : Email : giovanna.ichino@giustizia.it

LATVIA / LETTONIE

Ms Asnate KALNINA, Jurisconsult of Division of Policy of Judiciary, Ministry of Justice, Tel : +371 7036 912, Fax :+371 7036 916 ; E-mail : asnate.kalnina@tm.gov.lv

LIECHTENSTEIN

LITHUANIA / LITUANIE**LUXEMBOURG**

Mme Jeannine DENNEWALD , Conseiller de Direction , Ministère de la Justice, 13 rue Erasme L-2934 Luxembourg

Tel : +352 478 4563 ; Fax : + 352 22 52 96 ; E-mail : jeannine.dennewald@mj.etat.lu

MALTA / MALTE**MOLDOVA**

Ms Irina LUPUSOR, Legal Adviser within the Governmental Agent Directorate, International Relations and European Integration General Directorate, 31 August 1989 Street, 82 MD 2012 Chisinau, Republic of Moldova, tel/fax: +373 22 201431, e-mail: lupusor22@yahoo.com

Ms Elena BELEI, Member of the Council of the National Institute of Justice
Tel. (+373) 79441453; e-mail: elenabelei@yahoo.com,

MONACO**MONTENEGRO**

Ms Maja MILOSEVIC, Judicial Training Centre of the Republic of Montenegro, Jovana Tomasevica 2, Podgorica 81000, MONTENEGRO, Fax: + 381 81 201 890, E-mail: coscg@cg.yu

NETHERLANDS / PAYS – BAS**NORWAY / NORVEGE**

Ms Merethe B. RANUM, Senior Adviser, Judicial Department, Domstoladministrasjonen (National Courts Administration), N-7485 TRONDHEIM, Norway; Tel: +47 73 56 70 00, Dir. Tel. +47 73 56 70 51, Fax: +47 73 56 70 01, E-mail: merethe.ranum@domstoladministrasjonen.no

POLAND / POLOGNE

Mr Artur KRAUSE, National Training Center for the Staff of Common Courts and Public Prosecutor's Office

00-347 Warszawa, Wybrzeże Kościuszkowskie Str, No 47

Tel: + 48 22 55 27272; Fax: +48 22 55 27268; E-mail: a.krause@kcskspip.gov.pl

PORTUGAL

Mr Luis PEREIRA, Coordinateur du Service International, Centre d'Etudes Judiciaires, Largo do Limoeiro, 1149 – 048 LISBON ; Portugal; Tel: +351 21 8845 600; Fax: +351 21 8845 620; E-mail : luispereira@cej.mj.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Mihai SELEGEAN, Directeur de l'Institut National de la Magistrature (INM), 6 rue Ilfov, Sect. 5, RO – BUCAREST, Romania ; Tel: +40 21 310 21 10 , Fax: +40 21 311 02 34, E-mail : mihai.selegean@inm-lex.ro (Veronica DOBOZI: vdobozi@just.ro)

Ms Ruxandra ANA
Head of Training, National Institute of Magistracy, 6 rue Ilfov, Sector 5, BUCAREST
Tel: +40 21 305 60 93; Fax: +40 21 314 93 18; E-mail: ruxandra.ana@inm-lex.ro

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Anatoly FOKOV, Head of the Comparative Law Division, Russian Academy of Justice, 69, Novocheremushkinskaya, Moscow 117418, RUSSIAN FEDERATION, E-mail: inter_raj@ru.ru

Apologised/Excusé

SAN MARINO / SAINT- MARIN

Mme Federica BIGI, Embassy Adviser, Foreign Affairs, Palazzo Begni, Contrada Ormerelli, 47890 SAINT-MARIN
Tel: + 378 549 88 22 32; Fax+ 378 549 99 20 18; E-mail, federica.bigi@esteri.sm

SERBIA / SERBIE

Mr Nenad VUJIC, Director, Judicial Training Centre, Karadjordjeva 48, 11000 BELGRADE, Serbia and Montenegro; Tel : + 381 11 33 43, Fax : +381 11 183 276, E-mail: nenad.vujic@pcsrbija.org.yu

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Soňa SMOLOVÁ, Judge, Justice Academy, M.R. Štěpánika 40, 902 01 PEZINOK, Slovakia; Tel: + 421 33 641 32 38, Fax: + 421 33 641 33 98, E-mail: sona.smolova@justice.sk / smolova@nexta.sk

SLOVENIA / SLOVENIE

SPAIN / ESPAGNE

Sr. D. Francisco PUIG BLANES, Chef du Service des Relations Extérieures et Institutionnelles, Ecole Judiciaire, Ctra. De Vallvidrera, 43-45, 08017-BARCELONA, Tel: +34 93 406 73 75, Fax: +34 93 406 91 64, Email: francisco.puig@cgpj.es

Elena DOMINGUEZ, Adviser / Proscuto , Centre d'Etudes Juridiques, Calle Juan del Rosal s/n (antigua Ciudad Universitaria s/n), 28040 MADRID
Tel +34 91 455 16 77, Fax : +34 91 54 96 277, E-mail : fiscal.cej@mju.es

SWEDEN / SUEDE

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Karl SPÜHLER, c/o Schürmann und Partner, Limmatquai 3, CH-8001 ZÜRICH, Tel: +41 262 46 01, Fax: +41 262 50 05, E-mail: karl.spuehler@splaw.ch

Apologised/Excusé

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLICUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Tanja TEMELKOSKA-MILENKOVIC, CCE/MJA Executive Director

Apologised / Excusé

TURKEY / TURQUIE

Mr Hasan DUDAKLI, Vice-President, Academy of Justice of Turkey, Türkiye Adalet Akademisi Başkanlığı, Incek Yolu Üzeri, Ahlatlıbel, ANKARA, Turkey; Tel : +90 312 491 15 15, Fax : +90 312 490 08 57 (Secretariat: +90 312 490 10)

UKRAINE

Ms Olga LYTVYNCHUK, Senior Prosecutor, International Law Department, Prosecutor General's Office of Ukraine, 13/15 Riznitska Street, 01011 Kyiv, Ukraine, Tel. +38 044 254 31 80, Fax +38 044 280 28 51; E-mail: ilrd@gp.gov.ua

Mrs Irina VOYTYUK, President, Academy of Judges of Ukraine, 16g, Lypyska Street, Kyiv, Ukraine 01021, Tel/Fax: +38 44 230 31 46, E-mail: irinavot@lviv.gv.net

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

ENGLAND AND WALES / ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

Judge Victor HALL, Director of Studies Board, 9th Floor, Millbank Tower, 21 Millbank, LONDON, SW1P 4QU, United Kingdom; Fax : + 020 7217 4714, E-mail : victor.hall@jsb.gsi.gov.uk

SCOTLAND / ECOSSE

Mr Franck R. CROWE, Director of Judicial Studies in Scotland, Sheriff Court, 27 Chambers Street, EDINBURGH EH1 1LB, United Kingdom ;Tel: +44 131 225 2525 Fax: +44 131 225 2288, E-mail : Sheriff.FRCrowe@scotcourts.gov.uk

Apologised / Excusé

UNMIK

Ms Katya DORMISHEVA, International Director, Kosovo Judicial Institute, OSCE Building ID no 47, Ramiz Sadiku sr.99, PRISHTINA, Unmik ; Tél / Fax: +381 38 248 688/9, E-mail : katya.dormisheva@kjjjudicial.org

Apologised/Excusée

CONSULTATIVE COUNCIL OF EUROPEAN JUDGES / CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE)

Mr Raffaele SABATO, Juge, Tribunal de Naples, viale Europa, 130, 80053 Castellammare di Stabia – NAPLES (Chairman of the CCJE)

Tel: +39 347 814 09 30, Fax: +39 06 233 201 652, E-mail : raffaele.sabato@libero.it

**EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE /
COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

Mr Stéphane LEYENBERGER , DGI, Legal Affairs, Council of Europe

**COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION
EUROPEENNE**

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Apologised / Excusé

EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPEEN

**EUROPEAN JUDICIAL TRAINING NETWORK (EJTN) / RESEAU
EUROPEEN DE FORMATION JUDICIAIRE (REFJ)**

Mr Gilles CHARBONNIER, Secrétaire Général, Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), Square Marie Louise 43, B - 1000 BRUXELLES, Belgique ; Fax : + 32 2 280 22 36, E-mail : gilles.charbonnier@ejtn.net

RAPPORTEURS

Ms Helena BOLIEIRO, Family Court Judge, Trainer - Centre for Judicial Studies, Centro de Estudos Judiciários, Largo do Limoeiro, 1149-048 Lisboa, PORTUGAL, E-mail: hbolieiro@yahoo.com

Madame Claire DANKO, Juge au Tribunal de Grande Instance de Saverne, 7, rue du Tribunal, BP 50135, 67703 Saverne, France, E-mail : claire.danko@justice.fr

Judge Victor HALL, Director of Studies Board, 9th Floor, Millbank Tower, 21 Millbank, LONDON, SW1P 4QU, United Kingdom; Fax : + 020 7217 4714, E-mail : victor.hall@jsb.gsi.gov.uk

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

**Directorate General I – Legal Affairs / Direction Générale I – Affaires
Juridiques;**

M. Roberto LAMPONI, Director of Legal Co-operation/ *Directeur de la Coopération Juridique*

Tel: +33 (0)3 88 41 22 06, Fax: Fax: +33 (0)3 88 41 37 39, E-mail : roberto.lamponi@coe.int

M. Jean CLAUD, Secretary to the Lisbon Network / *Secrétaire du Réseau de Lisbonne*

Tel : +33 (0)3 88 41 21 36, Fax : +33 (0)3 88 41 37 43 , E-mail : jean.claus@coe.int

M. Stéphane LEYENBERGER , Secretary to the CEPEJ / *Secrétaire de la CEPEJ*
 Tel : +33 (0)3 88 41 34 12, Fax: +33 (0)3 88 41 37 43, E-mail : stephane.leyenberger@coe.int

M. Alessandro MANCINI, Administrator / *Administrateur*
 Tel: +33 (0)3 88 41 22 65, Fax: +33 (0)3 88 41 37 43, E-mail : alessandro.mancini@coe.int

M. Arkadi SYTINE, Administrator / *Administrateur*
 Tel : +33 (0)3 88 41 20 81 ; Fax : +33 (0)3 88 41 37 43 , E-mail : arkadi.sytine@coe.int

Mme Ana RUSU, Administrator / *Administrateur*
 Tel : +33 (0)3 90 21 54 56 ; Fax : +33 (0)3 88 41 37 43 , E-mail : ana.rusu@coe.int

M. Jorge DIAS-DUARTE, Administrator/*Administrateur*
 Tel : + 33 (0) 3 90 21 49 35 ; Fax : + 33 (0) 3 90 21 50 33 ; E-mail : jorge.dias-duarte@coe.int

M. Jean-Pierre GEILLER, Documentation
 Tel : +33 (0)3 88 41 22 27; Fax : +33 (0)3 88 41 37 43 ; E-mail : jean-pierre.geiller@coe.int

Mlle Emily WALKER, Assistant / *Assistante*,
 Tel : +33 (0)3 90 21 48 39; Fax : +33 (0)3 88 41 37 43 ; E-mail : emily.walker@coe.int

Mlle Elisabeth HEURTEBISE, Assistant / *Assistante*,
 Tel : +33 (0)3 88 41 35 54; Fax : +33 (0)3 88 41 37 43 ; E-mail : elisabeth.heurtebise@coe.int

Directorate General II – Human Rights / *Direction Générale II – Droits de l'Homme*;

Mme Hermine MASMEYER
 Programme Manager
 Tel: +33 (0)3 90 21 47 73 ; Fax : +33 (0)3 88 41 27 36 , E-mail : hermine.masmeyer@coe.int

Mr Emil Ivanov DECHEV
 Programme Adviser
 Tel : +33 (0)3 88 39 43 ; Fax : +33 (0)3 88 41 27 36, E-mail : emil.dechev@coe.int

Mr Nigel SMITH ; Assistant / *Assistant*,
 Tel : +33 (0)3 90 21 52 81; Fax : +33 (0)3 88 41 27 36; E-mail : nigel.smith@coe.int

Directorate General III – Social Cohesion / *Direction Générale III – Cohésion Sociale*;

Mme Giusi PAJARDI, Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe/ Head of the Secretariat of the Partial Agreement on the Development Bank of the Council of Europe
 Tel : +33 (0)3 88 41 29 32 ; Fax : +33 (0)3 88 41 27 03 , E-mail : giusi.pajardi@coe.int

INTERPRETERS / *INTERPRETES*

Mme Julia TANNER
Mr Derrick WORSDALE
Mr Didier JUNGLING

Annexe 3**Réseau Européen de Formation Judiciaire
European Judicial Training Network****Le Secrétaire Général****Intervention à la 8^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne sur les
activités du Réseau Européen de Formation Judiciaire (Strasbourg 16
octobre 2006)**

Tout d'abord, je souhaite remercier le Réseau de Lisbonne pour son invitation et pour la possibilité qui m'est donnée de m'exprimer dans cette enceinte, où ont été conviés les représentants des institutions de formation des pays membres du Conseil de l'Europe (46).

C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui dans ce large forum qu'offre le Réseau de Lisbonne et qui va bien au delà des frontières de l'Union Européenne, qui vous le savez marque le périmètre d'intervention du REFJ, pour discuter de la formation judiciaire, échanger librement avec les collègues sur les expériences, les bonnes pratiques, les besoins aussi qui sont identifiés dans ce domaine.

L'an dernier, lors de la 7^{ème} réunion plénière du Réseau de Lisbonne, j'avais déjà eu l'occasion de présenter notre organisation et d'exposer ses principales activités. Aussi, cette année, je souhaiterais, en m'appuyant sur les informations communiquées précédemment, actualiser ces informations en mettant l'accent sur les principales évolutions du REFJ au cours de la période récente :

- 1) le REFJ a été reconnu par la Commission Européenne comme un partenaire central dans le domaine de la formation judiciaire au niveau européen (communication du 29 juin 2006 sur la formation judiciaire en

Europe, décision du 11 juillet 2006 sur la mise en œuvre du Programme d'Echanges des autorités judiciaires en 2007) .

- 2) il a accueilli de nouveaux membres (en 2005, l'Académie de Justice de Slovaquie ; en 2006, la Fondation d'Etudes Judiciaires d'Estonie) et de nouveaux observateurs (en 2005, l'Institut National de la Magistrature de Roumanie, l'Institut Nationale de la Justice de Bulgarie ; en 2006, l'administration des Cours de Norvège).
- 3) il a renforcé sa structure administrative basée à Bruxelles ainsi que sa solidité financière
- 4) il a poursuivi et approfondi les activités entreprises :
 - a. coordination des programmes entre les institutions de formation,
 - b. élaboration et diffusion du catalogue annuel d'activités,
 - c. amélioration du site web ; émission d'une newsletter ; recensement des outils pédagogiques en ligne existants, élaboration de modules de formation à distance ...
 - d. mise en œuvre du Programme d'Echanges des Autorités judiciaires (organisation de stages en juridiction -250- , de stages pour les formateurs -25- ; actions sur le site web et vis à vis des institutions de formation ; recrutement d'une équipe dédiée au projet ...).
- 5) il a entrepris et achevé une réflexion de fond, de grande ampleur, pour se doter d'un Plan Stratégique qui devrait permettre de guider son action dans les années à venir (2007-2013) :
 - a. le but : déterminer des objectifs qui donnent du sens, de la cohérence et de la visibilité à l'action du REFJ ;
 - b. les priorités identifiées :
 - élaboration de standards et de programmes de formation au niveau européen ; développement de l'échange d'informations ; identification et diffusion des meilleures pratiques entre institutions de formation ;
 - contribution à la réalisation des objectifs définis au niveau européen (et auxquels adhère pleinement le REFJ) afin de renforcer la connaissance et la confiance mutuelles entre autorités judiciaires : connaissance des systèmes judiciaires européens, du droit européen et de la coopération judiciaire, des langues étrangères ;

- renforcement de la structure, des finances et de l'organisation du REFJ pour améliorer son efficacité.

Ce Plan Stratégique a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du REFJ d'Helsinki (20-22 septembre 2006). Il sera décliné en plans annuels de travail qui permettront sa mise en œuvre progressive et concrète, à partir des priorités qui auront été définies par les membres du Réseau.

Conclusion

Envisager le futur est bien une des activités essentielles dans le domaine de la formation. Le REFJ a fourni un très gros effort au cours de ces derniers mois. Il a également entrepris avec le Conseil de l'Europe un travail de fond pour créer les conditions d'un partenariat actif, et notamment avec les organes suivants : CEPEJ, CCJE, CCPE, Programme HELP ainsi que le Réseau de Lisbonne.

Les travaux sont actuellement en cours, je ne rentrerai donc pas dans les détails. Les principales orientations sont les suivantes :

- développer l'échange d'informations ;
- renforcer la complémentarité sur le terrain des droits de l'homme, de la qualité de la justice, de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière judiciaire... ;
- définir un cadre permettant une participation des Etats européens qui ne sont pas membres de l'Union Européenne.

Cette complémentarité est évidemment souhaitable. Elle seule peut permettre d'éviter la déperdition d'énergie, de moyens financiers ainsi que l'éparpillement des moyens. C'est une voie exigeante, un long chemin également, dans laquelle il faut s'engager mais elle est prometteuse pour l'avenir. Et je suis convaincu qu'elle répond aux intérêts des institutions nationales et de la formation judiciaire elle même.

Gilles CHARBONNIER ,
Magistrat,
Secrétaire Général du Réseau Européen de Formation Judiciaire